



République Française

Département de
l'Aube**

**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL**

Commune de Les Noës-près-Troyes

SEANCE DU 9 DÉCEMBRE 2024**

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
23	15	15 + 5 pouvoirs

**Date de convocation
2 décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu en mairie, salle du Conseil municipal, sous la présidence de **Philippe LEMOINE**, Maire.

Présents : **Anne-Marie AUMER, Pascale CARDOT, Elvedin CAUSEVIC, Rachid CHADID, Frédéric COGNON, Michel DEBANA, Jean-Michel LALLEMAND, Philippe LEMOINE, Nicolas MORIS, Maria NARDEAU, Didier PELOIS, Marlène PETITJEAN, Alain PONTAILLER, Anabelle VALLOIS.**

Absents : **Séverine ANTOINE, Joëlle DIOT, Ly-Heang MOUMEN, Caroline ROUSSELET.**

Représentés : **Jean-Pierre ABEL à Pascale CARDOT, Sandro BOURSON à Frédéric COGNON, Véronique JORDY à Maria NARDEAU, Ringo MARAIS à Alain PONTAILLER, Eddy VAN DER LINDEN à Anabelle VALLOIS.**

Monsieur Elvedin CAUSEVIC a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Tarifs des concessions au cimetière communal au 01 01 2025

N° de délibération : 2024_12_09

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	5	20	0	0	0



Michel DEBANA, rapporteur,

EXPOSE qu'il revient au Conseil Municipal de délibérer sur les tarifs à appliquer l'an prochain pour les concessions du cimetière communal.

PROPOSE

- d'appliquer une augmentation de 6% (arrondis) et de définir les tarifs comme présentés ci-après :

CONCESSIONS	Temporaires (15 ans)	Trentenaires	Cinquantennaires (uniquement pour des renouvellements de concessions)
ORDINAIRES	147,35 €	408,10 €	839,50 €
CAURNES & COLUMBARIUM	387,00 €	651,00 €	

Après en avoir délibéré, il vous est proposé :

D'APPROUVER les tarifs des concessions du cimetière communal, au 1^{er} janvier 2025, tels que présentés ci-dessus ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte administratif et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Philippe LEMOINE
Maire

